



SEPNEB

BULLETIN DE LA SECTION DE
NANTES

N° 4

16 BIS BOULEVARD STALINGRAD - 44000 NANTES
TÉL : 40.29.36.50

Fevrier 91

Compte rendu
Assemblée Générale
Départementale

L'Assemblée Générale Départementale a été convoquée selon les règles qui découlent de l'Assemblée Générale de 1990 à Rennes. Elle s'est tenue à Bois Joubert, ce 03/02/91, sous la présidence de Michel GARNIER, Administrateur et Vice Président de la S.E.P.N.E.

Ouverture de la séance

A 15 heures le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale. Vingt huit personnes sont présentes dans la salle lors de l'ouverture de la séance et cinquante deux pouvoirs sont présentés par les deux sections du département, celle du PAYS NANTAIS et celle de ST NAZAIRE PRESOU'ILE. Les pouvoirs ont été contrôlés par Remy GAUTRON et Raymond SIBILEAU qui les ont déclarés acceptables.

Michel GARNIER présente l'historique de l'évolution qui nous a conduit à nous retrouver aujourd'hui pour mettre en place officiellement les deux sections du département et la Délégation Départementale. Il cède ensuite la parole aux responsables des deux sections.

Remy GAUTRON présente le bureau et les activités de la Section ST NAZAIRE PRESOU'ILE.

Jean Pierre GOURET fait la même chose pour la section du PAYS NANTAIS.

Débat

Un débat s'engage entre les présents pour préciser les positions des uns et des autres sur divers problèmes et le rôle de la délégation Départementale.

Vote

Après cet échange, Michel GARNIER propose de passer au vote pour l'élection du délégué départemental. Une seule candidature est parvenue dans les délais : celle de Raymond SIBILEAU, administrateur et militant de la section du PAYS NANTAIS.

Le présent document est le résultat de la collaboration de plusieurs personnes et ne saurait être considéré comme l'œuvre personnelle de l'un d'entre elles. Il est destiné à servir de référence et ne constitue pas un avis juridique. Les informations contenues dans ce document sont susceptibles de changer sans préavis. Nous nous réservons le droit de modifier ce document à tout moment sans préavis.

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

SUR VOTRE COMPTE

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

Document n° 123456789

QUE FAIRE DE NOS ORDURES MENAGERES ?

Depuis quelques mois, la SEPNE participe avec d'autres associations* à la réflexion qui est menée sur le devenir de nos déchets ménagers dans l'agglomération nantaise. Cette réflexion interassociative a abouti à des propositions que nous avons exprimées au sein du comité consultatif du SIMAN pour l'environnement auquel nous participons.

Le problème des déchets ménagers dans l'agglomération nantaise se pose avec une urgence particulière. Actuellement 170 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année sur les 19 communes du SIMAN et sur 28 autres de Loire-Atlantique qui ont passé une convention avec le SIMAN. 110 000 T sont incinérées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la prairie de Mauves et 60 000 T sont enfouies à la décharge de Tougas. L'UIOM est proche de sa capacité maximale et la décharge de Tougas doit fermer en 1992. Que faire au terme de cette échéance ?

Pour apporter une réponse au problème posé, le SIMAN a lancé en Juillet 1990 un concours auprès des industriels. Les candidats ont maintenant déposé leurs dossiers. Nous savons d'ores et déjà que les 5 candidats proposent de l'incinération.

Faut-il construire une seconde usine d'incinération ?

Nos déchets sont envahissants, polluants et témoignent d'un gaspillage de matières premières et d'énergie. En outre, selon les prévisions économiques, leur volume semble croître inexorablement de 2% par an si rien n'est fait.

La pollution lors de l'incinération est liée principalement aux plastiques, aux piles et autres produits contenant des métaux lourds.

Le gaspillage, en partie dicté par notre société productiviste est lié aussi à la non-récupération des matériaux.

Il est donc important de :

- diminuer les quantités de déchets à traiter,
- trier en amont les sources de polluants,
- recycler tout ce qui peut l'être.

Quelles incidences aurait la prise en compte de ces objectifs sur la situation actuelle ? Le tableau suivant permet de s'en rendre compte:

Nature	Composition moyenne	soit en T	Récupérable en T	Remarques
Verre	10%	17000	6600	2700 récupérées actuellement
Papier Carton	30%	51000	6600	600 récupérées actuellement
Plastiques	13%	22100	550	
Métaux	5%	8500	5100	tri électro-aimant.
s/total	58%	98600	18850	
Matières fermentescibles	25%	42500	35000	
Total	83%	141000	53850	

Pour préciser les données de ce tableau il faut dire:
- que le total recyclable non-fermentescible est très inférieur dans notre évaluation aux résultats enregistrés à Dunkerque (on y récupère 20% des ordures ménagères qui sont recyclées à 80%; chez nous cela donnerait 27200T).
- les chiffres du compostage des fermentescibles correspondent au projet du District de Bayonne qui prévoit 20 à 25000 T de récupération.

En conclusion, on peut compter soustraire à l'incinération 50000 à 70000 T, chiffres variables en fonction du degré de sensibilisation des habitants et de l'efficacité de la collecte sélective mise en oeuvre.

Une augmentation de la capacité d'incinération nous semble donc inutile.

On vous dira que l'incinération permet des économies d'énergie. Dans le cas de cette technique celles-ci s'élèvent à 80 à 90 Kcp* par T incinérée. Il faut savoir que les différentes techniques de recyclage évoquées plus haut permettent quant à elles une économie de 210 à 260 Kcp par T de déchets.

Préconiser les voies nouvelles du recyclage c'est aller dans le sens prôné par le plan national pour l'environnement qui incite clairement à:

- favoriser la valorisation des déchets par le développement des collectes sélectives, en particulier celles qui permettent de responsabiliser au mieux le producteur initial de déchets.
- faire un effort pour mieux recycler la matière organique des déchets urbains afin de contribuer au maintien de la qualité des sols.

A la fin du mois du mars, en principe, le SIMAN prendra sa décision concernant cet important dossier. S'inspirera-t-il de nos réflexions? Vous pourrez en juger à la lumière de ces informations.

*groupe inter-associations: C.S.C.V.; C.S.F.; CLEMENTINE; Amis de la Terre; Forêt Vivante; As. protection de la Vallée de Tougas; Orvault

ADHESION 1991

Je, soussigné(e), M. Mme. Melle _____ Prénom _____

demeurant à _____

téléphone _____

Profession (facultatif) _____ Age (facultatif) _____

Adhère Rôadhère à la SEPNB

Adhésion simpleF. 100

Adhésion étudiantF. 35

Abonnement à PEN AR BED (4 numéros)... F. 100
(pour les adhérents, étudiants, chômeurs)

Abonnement à PEN AR BED F. 120
(pour les non-adhérents)

Sympathisant - contribution volontaire : F. 15.

ci-joint chèque à l'ordre de la S.E.P.N.B. PAYS NANTAIS